

DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE



COMMUNE d'OETING

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026 à 19 h 30

Convocation du 23 avril 2026

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents19
Procurations..... 3
Absent1

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel , HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : BOURGUIGNON Magali (Procuration Laurence NEUMAYER), DANN Daniel (Procuration Céline THILLEMENT), CHILLARI Sabrina ((Procuration DI MARIA Toni).

Membres absents : COLLA Cédric

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°4 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - 16 titulaires et 16 suppléants

DE2026_04_28_4

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

L'article L. 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, **soit 16 de chaque**, dressée par le Conseil Municipal.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **DE PROPOSER** les personnes suivantes :

TITULAIRES			
1	Mme	NEUMAYER	
2	M.	FROEHLINGER	Didier
3	Mme	BOSLE	Emilie
4	M.	SOTGIU	Mario
5	M.	ODDO	Anthony
6	M.	ZUSCHROTT	Franz
7	M.	MARGHERITA	Michel
8	Mme	BACH-HUART	Christelle
9	Mme	SCHMIDT	Anne-Lise
10	M.	DANN	Daniel
11	Mme	THILLEMENT	Céline
12	M.	GRASSO	Dominique
13	M.	SCHAEFFER	Yves
14	Mme	BLAISE	Stéphanie
15	Mme	HOFF	Stéphanie
16	M.	KOTIK	Romain
SUPPLEANTS			
17	Mme	SABER	Elise
18	Mme	ALLARD	Laetitia
19	Mme	BOURGUIGNON	Magali
20	M.	WEBER	Jean Marc
21	Mme	MULLER	Christiane
22	M.	KOMAC	Geoffroy
23	Mme	PACIELLO	Virginie
24	M.	COLLA	Cédric
25	M.	DI MARIA	Toni
26	Mme	CHILLARI	Sabrina
27	Mme	BEN MOUSSA	Peggy
28	M.	DUSSAULT	Jean-Marc
29	Mme	DIEUDONNE	Myriam
30	M.	NEUMAYER	Denis
31	M.	GAUDRON	Patrick
32	Mme	FREYMANN	Rachel

Oeting, le 7 mai 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



(Handwritten signature of Germain Derudder)

(Handwritten signature of Nathalie Adam)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.